



I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Les Etats généraux du sport Un rendez-vous sur l'avenir du sport à Niort

La municipalité souhaite recenser les besoins et les attentes de tous les Niortais qu'ils pratiquent ou non un sport en les invitant :

- **à se rendre jeudi 16 octobre aux Etats généraux du sport qu'elle organise place de la Brèche**
- **et à répondre dès à présent à un sondage en ligne sur l'avenir du sport à Niort en se connectant sur www.vivre-a-niort.com**

L'objectif de la municipalité est de rassembler les acteurs du mouvement sportif et de favoriser l'expression, la consultation de tous, y compris le grand public, de recenser les besoins et les attentes de chacun.

Ces actions permettront d'envisager une évolution de la politique sportive de la Ville à tous les niveaux.

A la fin de l'année, trois autres rencontres seront organisées pour poursuivre le débat autour de questions importantes comme :

- **quels sont les besoins en matière d'équipement ?**
- **doit-on envisager une politique tarifaire basée sur le quotient familial ?**
- **quels doivent être les axes de la politique sportive, y compris dans le domaine du sport adapté aux personnes handicapées ?**

Les Etats généraux du sport, ce n'est pas seulement une grande consultation du mouvement sportif à Niort, c'est aussi une évaluation qui va permettre aux services municipaux de travailler sur des bases sérieuses.

Le programme des Etats généraux du sport :

Echanges et démonstrations sous le chapiteau place de la Brèche.
Un espace réservé accueillera les enfants pour permettre à tous les parents de participer à cette soirée.

- **17h30 à 18h30** : démonstrations sportives : taekwondo, volley-ball, jonglage-foot, tennis de table, ultimate, ...
- **18h30 à 19h** : ouverture des Etats généraux du sport et présentation de la démarche par Geneviève Gaillard, Maire de Niort, Députée des Deux-Sèvres.
- **19h à 21h** : échanges et propositions autour de deux table-rondes animées par des acteurs du monde sportif.

- Sport et Développement Durable, puis questions des participants

Régulateur Coordinateur : Monsieur Jean GRELLIER, Député des Deux Sèvres

Monsieur Yves LE VILLAIN : Directeur des Sports Ville d'Angers

Monsieur Jacques CHABOISSANT : Président du Volley Ball Pexinois

Monsieur Alain BERNARD : HandiGolf

Monsieur Thomas SANCHEZ, Chargé de Projet Etudes et Veille Novéthic

Madame Coralie CHATAIGNER : Championne de France 2008 de Voltige

- Sport de Proximité et Education par le Sport, puis questions des participants

Régulateur Coordinateur : Monsieur Jean GRELLIER Député des Deux-Sèvres

Monsieur Antoine TRELLU : En Vie Urbaine

Madame Sabine LEVACHER : RTL2

Monsieur Karim FRADIN : Ancien capitaine des Chamois Niortais

Monsieur Yannick DISSART : U.F.R.S.T.A.P.S. Poitiers

Monsieur Mathieu GAGNOT : Reactiss C.R.O.S. Poitou-Charentes

Monsieur Philippe MOREAU : Représentant de l'Union Sportive et de l' Education Physique

Mme Véronique FAVRELIERE : Présidente du Football Club Féminin

- **21h15** : présentation des clubs et des sportifs ayant accédé à des divisions supérieures : Volley ball pexinois, Stade niortais rugby, Niort Souché Tennis de table. Coralie Chataigner, championne de France 2008 de voltige et Jean-Philippe Robin, champion olympique handisport de tennis de table (médaillé d'or et d'argent).
- **21h30** : poursuite des échanges autour d'un buffet froid.□

Service Communication

Daniel Manier, Directeur – ☎ 05 49 78 74 12 – Fax : 05 49 78 74 04 – E-mail : daniel.manier@mairie-niort.fr

Isabelle Toesca, Contact Presse, 05 49 78 74 03 ou isabelle.toesca@mairie-niort.fr

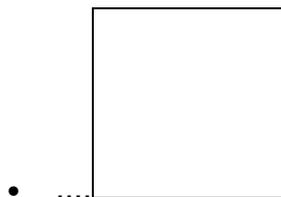
Que se passera t-il après le 16 octobre ?

En juin 2009, la municipalité présentera les axes de sa politique sportive qu'elle aura élaborée à partir des différents travaux menés avec les acteurs locaux.

D'ici là, trois autres forums seront organisés : le 4 décembre 2008 à Noron, le 6 mars 2009 à la Maison de quartier du Clou-Bouchet et le 5 juin 2009 à la Maison de quartier de Goise.

Ils permettront d'aborder d'autres thèmes de discussion tels que :

- le sport de haut-niveau
- le sport, loisirs, tourisme
- le sport, gestion et financement



La pratique du sport à Niort

Le public :

Avec ses 125 associations sportives représentant plus de 60 disciplines, et près d'une trentaine pratiquées à un niveau national, Niort offre une palette d'activités sportives diversifiées et adaptées à tout âge.

Environ un tiers de la population niortaise pratique une activité sportive.

- Nombre total de licenciés sportifs communiqués par les clubs : 13 467

- Nombre de pratiquants des structures privées : 3 350 personnes.

- Nombre estimé de pratiquants « hors structures » (pratiquants libres, auto-organisés...) : Information difficile à récupérer du fait du manque d'indications. Des pratiques qui ne sont pas encadrées se développent de plus en plus comme le running, le skate, le roller, la randonnée pédestre, le parcours santé...

Les équipements :

La collectivité met à disposition des équipements sportifs qui sont pour certains d'entre eux en cours de réhabilitation et de rénovation.

Montant du budget de réhabilitation des équipements sportifs 2008 : **2 636 670 €**

- Rénovation des salles de Sport : **848 483 €**
- Rénovation et entretien des stades : **284 986 €**
- Hippodrome/golf/centre équestre : **113 240 €**
- Programme vestiaires St Liguairé : **597 100 €**

- Centre équestre : **377 944 €**
- Patinoire : **414 917 €**

Les aides de la Ville aux associations :

Aides

- Montant des aides directes attribuées aux associations sportives : **1 120 247 €**
- Montant des aides indirectes attribuées aux associations sportives : **2 418 546 €**

Total des aides : 3 702 027 €

Mise à disposition des équipements

- Volume d'heures des équipements sportifs mis à disposition des associations sportives : **41 617 heures/an**
- Volume d'heures des stades mis à disposition des associations sportives : **8 893 heures/an**
- Valorisation du coût de la mise à disposition des salles de sport aux associations sportives : **1 082 051 €**
- Valorisation du coût de la mise à disposition des stades aux associations sportives : **547 542 €**